

Les exigences de performance restent et resteront des constantes pour la MSA comme pour tous les organismes de protection sociale et plus largement les opérateurs publics. Pour répondre à cet impératif, la MSA a refusé de s'engager dans un nouveau processus de fusions de ces caisses. Aux fusions, le conseil central de la MSA a préféré un processus de mutualisations de proximité pour préserver 3 critères essentiels, clés de la singularité de la MSA dans le paysage de la protection sociale :

- la proximité avec les assurés et la connaissance de leur environnement professionnel,
- l'ancrage et la visibilité sur les territoires ruraux, avec notamment le relais des élus,
- l'autonomie et la responsabilité locale des caisses de MSA.

Les enjeux

- préserver les capacités d'intervention auprès des adhérents dans les territoires ruraux et donc le front-office (travailleurs sociaux, conseillers en prévention, conseillers en protection sociale) et le rôle des élus
- gagner en efficacité par mutualisations croisées entre caisses sur le back office et les fonctions support
- accompagner les mobilités fonctionnelles des collaborateurs (notamment avec les formations), sans leur imposer de mobilité géographique,
- préserver les responsabilités locales.

Les principes

Les mutualisations se font par binôme ou trinôme. Ainsi 16 groupements sont constitués. Toutes les caisses sont inscrites dans la démarche. Les périmètres sont dessinés au sein d'une même région administrative (sauf pour l'Île de France et la Corse). Chaque caisse du périmètre délègue la gestion de certaines activités à d'autres caisses et se voit déléguer la gestion d'autres activités par ces mêmes caisses.

Ainsi, 30% des activités des caisses vont être mutualisées pour obtenir des gains de performance. Les mutualisations envisagées couvrent un champ très large, avec en priorité : le domaine de la production (santé, famille, retraite, cotisations, recouvrement-contentieux, GPCD et gestion des individus) et celui du pilotage et des fonctions supports.

Le calendrier opérationnel

Déjà initié, le processus va se dérouler jusqu'à la fin de l'année 2016, date à laquelle l'ensemble du programme de validation sera opérationnel.

- La 1^{re} étape des travaux est franchie : celle de la construction des périmètres : 16 périmètres de coopération sont identifiés
- La 2^e étape va s'achever le 7 juillet avec la validation par le conseil central des documents d'orientation : quels champs de mutualisation?
- La 3^e étape sera celle du programme détaillé de mutualisations par binôme ou trinôme : comment organiser les mutualisations, selon quelles modalités pratiques et quels échéanciers ? D'ici fin 2016

Cette capacité à agir, dans un contexte de crise et de précarisation, avec la force de son guichet unique et l'action des élus, renforcera la légitimité et reconnaissance de la MSA.